

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. DÉCISION

Séance du 18 juillet 2020

L'an deux mille vingt , le dix huit juillet à 09:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, Mme Damisa, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, Mme Picard, Mme Branassas, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Croizet à M Royer
Mme Vaccaro à Mme Branassas
M Augé à Mme Picard
M Acquaviva à Mme Picard

Secrétaire de séance : M Bruno Cristofoli.

La séance est ouverte,

Délibération du : 18 juillet 2020
Rendue exécutoire le : 21 juillet 2020
Publiée le : 21 juillet 2020

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 18 juillet 2020

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Vu les articles L. 1411-5, D. 1411-3, D. 1411-4 et D. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui définissent et précisent la composition et le mode d'élection de la Commission d'Appel d'Offres (article L. 1414-2 du CGCT).

Considérant qu'il convient de désigner les membres de la Commission d'Appel d'Offres et ce pour la durée du mandat 2020-2026.

La Commission d'Appel d'Offres est composée de membres à voix délibérative :

- le Maire ou son représentant,
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus par le Conseil Municipal, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

et de membres à voix consultative :

- le receveur municipal du Centre des Finances Publiques de Blanquefort,
- un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence et de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
- des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

Il est pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste. Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Il est procédé au renouvellement intégral de la Commission d'Appel d'Offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de pourvoir, dans les conditions telles que mentionnées ci-dessus, au remplacement des membres titulaires auxquels elle a droit.

Sur proposition de l'ensemble des conseillers municipaux et du Maire,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Désigne pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres de la commune :

| Monsieur le Maire, Président de droit | Représentant du Maire |
|---------------------------------------|-----------------------|
| M. Stéphane Delpeyrat | M. Bruno Cristofoli |
| Titulaires | Suppléants |
| M. Bernard Cases | M. Patrick Croizet |
| M. Jean-Luc Trichard | M. Marc Morisset |

| | |
|----------------------|----------------------|
| M. Claude Joussaume | M. Pascal Tartary |
| Mme Cécile Marenzoni | Mme Karine Guérin |
| M. Antoine Augé | M. Stéphane Bessière |

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à L'UNANIMITE.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 18 juillet 2020
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

| | |
|---|--|
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Numéro de l'acte : | DG20_050 |
| Date de la décision : | 2020-07-18 00:00:00+02 |
| Objet : | DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. DÉCISION |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 5.3.4 - autres |
| Identifiant unique : | 033-213304496-20200718-DG20_050-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichier contenus dans l'archive :

| Fichier | Type de fichier | Taille du fichier |
|--|-----------------|-------------------|
| Nom métier : | | |
| 033-213304496-20200718-DG20_050-DE-1-1_0.xml | text/xml | 930 |
| Nom original : | | |
| DG20_050.pdf | application/pdf | 611394 |
| Nom métier : | | |
| 99_DE-033-213304496-20200718-DG20_050-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 611394 |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Posté | 21 juillet 2020 à 09h06min13s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 21 juillet 2020 à 09h06min13s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 21 juillet 2020 à 09h06min15s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 21 juillet 2020 à 09h06min47s | Reçu par le MI le 2020-07-21 |